

COURSE AU RECTORAT: L'U DE M DOIT REPARTIR À ZÉRO

Acadie Nouvelle · 23 oct. 2018 · Simon.delattre@acadienouvelle.com @Simon2Delattre

La publication de la liste des candidats finalistes au poste de recteur a fait dérailler les plans de l'Université de Moncton qui décide de reprendre à zéro tout le processus de nomination.



Rassemblé lundi lors d'une réunion extraordinaire, le conseil des gouverneurs a décidé de faire table rase et d'entreprendre un nouveau processus de sélection.

La semaine dernière, Radio-Canada révélait la liste complète des candidatures au rectorat de l'Université de Moncton. Dix noms, huit hommes et deux femmes, sélectionnés par la firme de recrutement québécoise Raymond.

L'identité des candidates et des candidats devait demeurer secrète jusqu'à ce que le comité de sélection fasse son rapport au Conseil des gouverneurs, chargé de trancher au terme d'une longue période de consultation.

«La violation de la confidentialité a entaché le processus de sélection actuel et posait problème quant à l'intégrité du vote», a déploré la présidente du conseil des gouverneurs, Edith Doucet, lors d'un point presse.

«De l'information confidentielle a été partagée, les gens se sont retrouvés à limiter les dégâts. Lorsqu'on postule pour un emploi, on n'informe pas nécessairement son employeur. Ce sont des situations difficiles à gérer.»

Le conseil nommera donc pour la deuxième fois un Comité consultatif de sélection qui sera composé de nouveaux membres afin de «rétablir la confiance de la communauté universitaire et du public».

Sa mise sur pied est prévue pour le printemps de 2019.

«On commence à zéro avec un nouvel appel à candidature. Les candidats seront certainement invités à postuler de nouveau s'ils le veulent.»

PAS DE NOUVEAU RECTEUR AVANT JUIN 2020

Lancé en février 2018, le processus de nomination devait prendre de 12 à 15 mois et se terminer à l'hiver 2019. La sélection de celui ou celle qui succèdera à Raymond Théberge sera grandement retardée

et ne devrait pas avoir lieu avant juin 2020.

La politique de sélection des cadres prévoit que des consultations soient menées dans les trois campus et auprès du Sénat académique, des syndicats d'employés et de professeurs, des associations étudiantes et des associations d'anciennes, anciens et amis.

Le recteur par intérim, Jacques Paul Couturier, verra donc son mandat prolongé. Il restera en poste jusqu'au 30 juin 2020 et aura la tâche de compléter la mise en oeuvre du plan stratégique de l'Université.

«Je n'entends que d'excellentes choses au sujet de notre recteur par intérim, on va tout simplement continuer avec un très bon capitaine à bord. Les dossiers vont continuer d'être menés, ça ne va pas changer grand-chose au quotidien», assure Mme Doucet.

Interrogée sur les conséquences financières associées à ce retard, la présidente du conseil a affirmé que le travail effectué jusqu'à présent «n'a pas engendré de coûts importants».

En parallèle, l'Université de Moncton a soumis lundi une plainte à l'ombudsman de Radio-Canada. Elle entend également mener une enquête interne pour déterminer l'origine de la fuite.

«La violation de la confidentialité observée lors du processus de sélection actuel a été l'occasion pour le Conseil des gouverneurs de réfléchir sur l'importance de renforcer les mesures de confidentialité entourant le processus de sélection des cadres supérieurs», indique Mme Doucet.

UNE SITUATION «REGRETTABLE»

La Fédération des étudiantes et des étudiants du Campus universitaire de Moncton (FÉÉCUM) et l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM) ont toutes deux dénoncé le bris de confidentialité dans un communiqué publié la semaine dernière.

«C'est certain qu'on s'inquiète de la suite des choses, exprimait Alexandre Cédric Doucet, président de la FÉÉCUM. Est-ce que des candidat.e.s vont se retirer? Et si le processus de sélection doit être repris, est-ce que ces fuites vont priver l'institution de candidatures intéressantes?»

Mathieu Lang, le président de l'ABPPUM, évoquait quant à lui un geste «regrettable» et en appelait au «respect des procédures établies».

«Ce n'est pas dans l'intérêt supérieur de notre Université, note-t-il. L'impact de cette publication est lourd de conséquences autant pour les personnes qui ont posé leur candidature que pour l'Université elle-même.»

Interrogé suite à la décision du conseil des gouverneurs, Alexandre Cédric Doucet s'est dit rassuré pour la suite.

«On est confiants pour le futur, dit-il. On a une bonne relation avec M. Couturier et on va s'asseoir avec lui dans les plus brefs délais pour traiter de nouveaux dossiers puisque son intérim se prolonge.» ■